



J.S.P. 1

Les modalités d'évaluation sont définies par le responsable de l'organisme habilité (Président de l'ADMJSP)

Le responsable de section fera faire les 10 questionnaires fournis par le pôle pédagogie de l'ADMJSP régulièrement au cours de l'UV JSP 1.

Ces évaluations permettent d'apprécier les connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises. Toute connaissance non acquise ou en voie d'acquisition devra être revue.

CONTENUS DES EPREUVES PREVUES DANS LE RNE

MODULE INCENDIE

Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) :

- ↪ Les équipements de protection individuelle,
- ↪ La description et la composition de l'ARICO,
- ↪ La description et la composition du L.S.P.C.C.,
- ↪ La description des échelles à mains,
- ↪ Les matériels de lutte contre l'incendie,
- ↪ Les principes de la DECI
- ↪ La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie

MODULE ENGAGEMENT CITOYEN ET ACTEURS DE LA SECURITE CIVILE

Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) :

- ↪ Connaissance du réseau associatif fédéral,
- ↪ Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (IPCS)
- ↪ Les grades des sapeurs-pompiers

Evaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances.

Le suivi de l'acquisition des connaissances de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.